

Elections FFBB

La Commission des Athlètes de Haut Niveau et les Collèges arbitres et entraîneurs

- Prévoir dans le Titre Ier « La Fédération » des Règlements Généraux ou le Titre VI « Intégrité des Compétitions » qui changerait de nom
- Sorte de « **Code électoral** » qui reprendra:
 - Modalités de publicité des élections
 - Modalités de candidature / Contrôle des candidatures
 - Modalités de vote:
 - Pas de quorum (comme élection CD) / Deux tours / Majorité absolue puis majorité relative / Dématérialisé
 - Pas de procuration / pas de mandat
 - Révocation ?
 - Définition de l'olympiade / Mandat de 4 ans
 - En cas de vacances ?
 - *Pourvoir au remplacement, nouvelles élections pour la saison suivante*

Commission des Athlètes de Haut Niveau

- Conditions pour être électeur et/ou candidat
 - 16 ans au jour de l'élection
 - Être inscrit sur la liste établie par la DTN, répondant à:
 - Avoir été inscrit sur une liste ministérielle entre le 1/01/2017 et la dernière liste produite en août 2024
 - Avoir participé à au moins deux compétitions de la liste ci-jointe

Règles FIBA:

a. La Coupe du monde de basket-ball FIBA ; b. Les qualifications et pré-qualifications pour la Coupe du Monde de Basketball FIBA ; c. La Coupe du monde de basket-ball féminin FIBA ; d. Les tournois de qualification et les pré-qualifications pour la Coupe du Monde de Basketball Féminin FIBA ; e. Les Coupes Continentales FIBA ; f. Les qualifications pour la Coupe Continentale FIBA ; g. Les Coupes Continentales Féminines FIBA ; h. Les épreuves de qualification pour les Coupes Continentales Féminines FIBA ; i. Les tournois olympiques de basket-ball ; j. Les tournois de qualification olympique FIBA, les qualifications olympiques féminines FIBA, les tournois de pré-qualification olympique FIBA et tournois olympiques féminins FIBA, les tournois de pré-qualification ; k. La Coupe du Monde de basket-ball FIBA U19 et le Championnat du monde de basket-ball féminin FIBA U19 ; l. La Coupe du Monde de basket-ball FIBA U17 et le Championnat du monde de basket-ball féminin FIBA U17 ; m. Toutes les Coupes Continentales FIBA pour les catégories Jeunes (par exemple U20, U18, U16, etc.), ainsi que tous les matchs et tournois de qualification pour les compétitions ci-dessus.

Commission des Athlètes de Haut Niveau

- Conditions pour être électeur et/ou candidat
 - Avoir participé à au moins deux compétitions de la liste ci-jointe
- Conditions complémentaires pour être candidat
 - Être licencié FFBB à la date du dépôt de candidature

Règles FIBA:

Les compétitions officielles de l'équipe nationale FIBA 3x3 désignent les compétitions de l'équipe nationale FIBA 3x3 suivantes, quelle que soit la catégorie d'âge :

- a) Jeux Olympiques,
- b) Jeux Olympiques de la Jeunesse,
- c) Coupes du monde FIBA 3x3,
- d) Coupes de zone FIBA 3x3,
- e) Ligue des Nations des Jeunes FIBA 3x3
- f) Qualifications pour les compétitions officielles des équipes nationales FIBA 3x3

Également :

- g) FIBA 3x3 World Tour
- h) FIBA 3x3 Challenger
- i) FIBA 3x3 Women's Series

Commission des Athlètes de Haut Niveau

- Mode opératoire d'établissement de la liste et d'information des athlètes:
 - La DTN établit la liste des Athlètes
 - Recherche dans FBI des Athlètes de la liste disposant d'un mail et d'un téléphone
 - Sollicitation de la LNB et du Syndicat des joueurs pour disposer des mail et téléphone des athlètes non retrouvés dans FBI
 - Information par mail, et téléphone, par la FFBB, de chaque athlète électeur et/ou candidat potentiel
- Processus de vote
 - La FFBB fournit au prestataire la liste des électeurs
 - Le prestataire contacte les électeurs pour leur expliquer les procédures de vote

Commission des Athlètes de Haut Niveau

- Calendrier:
 - La DTN établit la liste des Athlètes d'ici le 30 juin
 - Information des athlètes entre le 30 juin et le 15 juillet
 - Appel à candidatures 15 Juillet
 - Fin des candidatures 15 Août
 - Publication de la liste des candidats 31 Août
 - Premier tour 7 septembre
 - Second tour 14 septembre. Cette date permet à un athlète non élu de se porter candidat via la filière « classique »
 - Entre le 15 septembre et le 31 octobre
 - Réunion de la CAHN
 - Désignation du Président
 - Désignation des deux Athlètes membres du Comité Directeur et du Bureau Fédéral
- Règlement de la CAHN:
 - Réunion en présentiel au moins une fois par an, dont celle pour désigner leurs représentants
 - Visios possibles sur autres réunions

Représentant des arbitres ou des entraîneurs

- Conditions communes aux arbitres et entraîneurs pour être électeur et/ou candidat
 - 16 ans au jour de l'élection
 - Être licencié au moins 6 mois avant l'élection
- Conditions spécifiques aux arbitres pour être électeur et/ou candidat
 - Être titulaire de l'examen d'arbitre DEP, REG ou NAT
 - Avoir été désigné au moins une fois sur la saison 2024-2025, avant le 30/10/2024
- Condition spécifique aux entraîneurs pour être électeur et/ou candidat
 - Être titulaire d'un diplôme reconnu au titre du statut de l'entraîneur

Représentant des arbitres ou des entraîneurs

- Mode opératoire d'établissement des listes arbitres et entraîneurs:
 - La FFBB établit les listes des arbitres et entraîneurs qui peuvent être électeurs et/ou candidat
 - La FFBB informe chaque arbitre et entraîneur qu'il figure sur cette liste
- Processus de vote
 - La FFBB fournit au prestataire la liste des électeurs
 - Le prestataire contacte les électeurs pour leur expliquer les procédures de vote

Représentant des arbitres ou des entraîneurs

- Calendrier:
 - La FFBB établit les liste des arbitres et entraîneurs d'ici le 5 Novembre
 - Information des arbitres et entraîneurs, par la FFBB, entre le 15 Septembre et le 5 Novembre
 - Appel à candidatures 15 Septembre
 - Fin des candidatures 30 Octobre
 - Publication de la liste des candidats 15 Novembre
 - Premier tour 23 Novembre
 - Second tour 30 Novembre